

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09/03/2020

La séance s'est ouverte à 20h30

Le neuf mars deux mil vingt, à 20h30, le Conseil Municipal de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. GUYOT Rémy, Maire.

Date de convocation : 4 mars 2020

Présents : GUYOT R. – HERRENBERGER F. - ARNAUD I. - POULAT P. - SABY D. – MAITRE M.J. - PITAVAL J.L. – BLANC P. – DUPRE Y. – THIZYS. - FAYOLLE V. – SAFAR I. – SEVE L. - COURTET S.- BAZIN R. - VILLEMAGNE S.

Absent excusé : Marcel CHILLET

Secrétaire de séance : Isabelle SAFAR

DEL2020-03-01 : Approbation de l'état descriptif en volumes établi par le géomètre

Monsieur le Maire a rappelé dans le cadre de la réalisation et de la vente du logement situé au-dessus de l'extension de la cantine, que le géomètre (M. CLAVIER) a établi un état descriptif en volumes précisant que l'assiette de la division en volumes ne comprendra pas la parcelle AH 201 issu de la division de la parcelle AH 100 car la parcelle AH 100 est déjà l'assise d'une copropriété en volumes créée en 2003.

Après cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **A APPROUVE** l'état descriptif en volumes établi par le géomètre ;
- **A AUTORISE** le Maire à accomplir et à signer tous actes et formalités qui en découleront.

DEL2020-03-02 : Approbation déclassement parcelle AH200 issue du domaine public

Monsieur le Maire a précisé que selon le plan établi par le géomètre, M. CLAVIER, il convient également d'autoriser le déclassement de la parcelle AH 200 issu du domaine public afin d'être rattachée à l'assiette de la division en volumes visée dans la délibération DEL2020-03-01.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A AUTORISE** le déclassement de la parcelle AH 200 issu du domaine public afin d'être rattachée à l'assiette de la division en volumes approuvée dans la délibération DEL2020-03-01 ;
- **A AUTORISE** le Maire à accomplir et signer tous actes et formalités qui en découleront.

DEL2020-03-03 : Autorisation de cession du volume 2 avec place de stationnement

Monsieur le Maire a rappelé que suite à la délibération 2019-09-01 approuvant la cession d'un bien immobilier, il convient d'y apporter des précisions.

En effet la cession du volume 2 sera réalisée avec M. NIELACNY et Mlle GALLOT, il s'y ajoute une place de stationnement dépendante de la copropriété cadastrée AH 189 lot 109, 110 ou 111 soit le lot 109, moyennant un prix de 173 492 euros avec la ventilation suivante :

- 168 499 € TTC pour la partie immobilière s'applique pour :

Un parking s'élevant à 1 500 € TTC : 1 250 € HT et 250 € de TVA

Et un appartement s'élevant à 139 165.83 € HT + 27 833.17 € de TVA soit 166 999 € TTC.

- 4 993 € de mobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **A AUTORISE** la cession du volume 2 avec place de stationnement selon le tarif indiqué ci-dessus ;

- **A AUTORISE** le Maire à accomplir et signer tous actes et formalités qui en découleront.

DEL2020-03-04 : Vote des taux de contributions directes de l'année 2020

Au cours de la séance et après présentation des prévisions budgétaires 2020 en dépenses, Monsieur le Maire a proposé une revalorisation des taux des contributions directes pour cette année 2020.

Après vote, à la majorité :

14 POUR,

1 ABSTENTION,

1 CONTRE,

Le Conseil municipal **A DECIDE** les taux de l'année 2020 suivants :

- de la taxe sur le **foncier bâti** à **21.37 %**,

- et de la taxe sur le **foncier non bâti** à **37.69 %**.

DEL2020-03-05 : Budget Atelier relais – Approbation du compte de gestion – Année 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2020-03-06 : Budget atelier relais – Approbation du compte administratif – Année 2019

Sous la présidence de Madame ARNAUD Ingrid, 2^{ème} adjointe, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 9 734.65 €

A décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	+ 9 734.65 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
D 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<u>C Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 9 734.65 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 5 057.26 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	- 5 057.26 €
AFFECTATION = C	9 734.65 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	5 057.26 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	4 677.39 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** le compte administratif de l'atelier relais :

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16 POUR

DEL2020-03-07 : Budget Espace médico-commercial – Approbation du compte de gestion – Année 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2020-03-08 : Budget espace médico commercial – Approbation du compte administratif – Année 2019

Sous la présidence de Madame ARNAUD Ingrid, 2^{ème} adjointe, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 24 424.31 €

A décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	12 484.67 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
D 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 939.64 €
<u>C Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	24 424.31 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	249 137.93 €

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	250 000.00 €
Besoin de financement F	0.00 €
AFFECTATION = C	24 424.31 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	10 000.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	14 424.31 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'espace médico commercial :

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

- 16 POUR

DEL2020-03-09 : Budget communal – Approbation du compte de gestion – Année 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : après en avoir délibéré :

- **A APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2020-03-10 : Budget communal – Approbation du compte administratif – Année 2019

Sous la présidence de Madame ARNAUD Ingrid, 2^{ème} adjointe, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 149 498.26 €

A décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice + 99 498.26 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 50 000.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 149 498.26 €

D Solde d'exécution d'investissement - 321 145.24 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) - 135 764.39 €

Besoin de financement F - 456 909.63 €

AFFECTATION = C 149 498.26 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 149 498.26 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **A APPROUVE** le compte administratif de la commune :

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 15 POUR et 1 ABSTENTION

DEL2020-03-11 : Attribution subventions aux associations pour l'année 2020

Madame ARNAUD Ingrid a précisé qu'il a été examiné les demandes de subventions par la commission « vie associative ».

Madame ARNAUD a débuté l'exposé en listant l'ensemble des associations ayant indiqué ne pas vouloir de subvention pour cette année 2020.

Elle poursuit ensuite en proposant des montants de subventions selon les demandes particulières de chaque association. Le conseil municipal, après examen et concertation :

- **A DECIDE** d'accorder une subvention au titre de l'année 2020 aux associations communales suivantes sur le c/6574 :

A.F.R.	6 000.00 €
A.P.E. Ecole privée (1)	1 548.00 €
A.P.E. Ecole publique (2)	1 854.00 €
Bien Vivre	3 000.00 €
O.C.C.E.	400.00 €
Union fraternelle	2 000.00 €
L'Ablette	300.00 €
Relais assistantes maternelles	4 337.96 €

- (1) 18 € par 86 enfants
- (2) 18 € par 103 enfants

QUESTIONS DIVERSES

Elections municipales du 15 mars 2020 : le planning de tenue des bureaux de vote a été complété.

Affiché le 16 mars 2020

Le Maire,



R. GUYOT



